

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DELIBERATION N°28-2022
DECISION MODIFICATIVE**

Le mardi 20 décembre 2022 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN

Date de la convocation : 13 décembre 2022

Etaient présents (17 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	LAFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT BEARN	HONDET	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	BIROU	Daniel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire

Etaient absents ou excusés (12 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	POURTAU	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDAA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE - Technicien GeMAPI, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Camille FORNER – Chargée de mission PAPI, Henri PELLIZZARO - Directeur, Maxime PRAT – Technicien GeMAPI, Guillaume TOURNADRE – animateur prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Mme Anne-Lise GENNEVOIS

Objet : Décision modificative

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Synthèse de la présente décision modificative :

Section de fonctionnement			
Dépenses de la section de fonctionnement		Recettes de la section de fonctionnement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 11 – article 615232 – Réseaux	200 000,00 €	Chapitre 70 – article 70878 – par d'autres redevables	10 700,00 €
Chapitre 11 – article 617 – Etudes	155 000,00 €	Chapitre 74 – article 74718 – Autres	- 45 633,34 €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	21 340,43 €	Chapitre 74 – article 7472 – Régions	131 454,72 €
		Chapitre 74 – article 7478 – Autres organismes	282 378,70 €
		Chapitre 042 – article 777 – Quote-part des subventions transférées au compte de résultat	- 2 559,65 €
Total modifications dépenses SF	376 340,43 €	Total modifications recettes SF	376 340,43 €
Budget dépenses SF après DM02-2022	6 870 786,46 €	Budget recettes SF après DM02-2022	6 870 786,46 €
Budget dépenses SF Après DM03-2022	7 247 126,89 €	Budget dépenses SF Après DM 03-2022	7 247 126,89 €

Synthèse de la décision modificative pour la section de fonctionnement : + 376 340,43 € en dépenses comme en recettes

- **Dépenses**

Augmentation du chapitre 023 (+ 21 340,43 €) pour le virement à la section d'investissement.
Au chapitre 11 (+ 355 000,00 €) : augmentation des crédits à la ligne 615232 pour l'ajustement du programme d'entretien et de travaux et à la ligne 617 pour l'ajustement des frais d'études

- **Recettes :**

Au chapitre 70 : augmentation à l'article 70878 (+ 10,7k €) pour la participation de l'Institution Adour et du PLVG à l'étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée

Au chapitre 74 : diminution des crédits à la ligne 74718 (-45 633,34€) pour l'ajustement de subventions Fonds Barnier perçues au programme 2022 (outils de communication, animations scolaires, étude Loulié et étude Luzoué), augmentation à l'article 7472 (+131 454,72 €) correspondant à de nouvelles subventions notifiées par la Région Nouvelle-Aquitaine (programme de travaux gave et affluents

2022), augmentation à l'article 7478 (+ 282 378,70 €) correspondant à de nouvelles subventions notifiées par l'agence de l'eau Adour Garonne (programme de travaux gave et affluents 2022, animation PAPI, animations et outils de communication scolaires, étude hydraulique Ousse)

Au chapitre 042 : diminution des crédits à la ligne 777 (-2 559,65 €) pour l'ajustement de l'amortissement des subventions d'investissement.

Section d'investissement			
Dépenses de la section d'investissement		Recettes de la section d'investissement	
Chapitre - Article	Montant en euros	Chapitre - Article	Montant en euros
Chapitre 040 - article 13912 – Régions	- 2 559,65 €	Chapitre 13 – article 1317 – Budget communautaire et fonds structurels	138 500,00 €
Chapitre 20 – article 2031 – Frais d'études	148 600,08 €	Chapitre 45 – article 4582 – Recettes (à subdiviser par mandat)	-20 000,00 €
Chapitre 21 – article 2181 – Installations générales, agencement & aménagement divers	13 800,00 €	Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	21 340,43 €
Chapitre 45 – article 4581 – Dépenses (à subdiviser par mandat)	-20 000,00 €		
Total modifications dépenses SI	139 840,43 €	Total modifications recettes SI	139 840,43 €
Budget dépenses SI après DM02-2022	1 577 716,19 €	Budget recettes SI après DM02-2022	1 577 716,19 €
Budget dépenses SI après DM 03-2022	1 717 556,62 €	Budget recettes SI après DM 03-2022	1 717 556,62 €

Synthèse de la décision modificative pour la section d'investissement : + 139 840,43 € en dépenses comme en recettes :

- **Dépenses :**

Au chapitre 040 : diminution à l'article 13912 (-2 559,65 €) pour l'ajustement de l'amortissement des subventions d'investissement.

Au chapitre 20 : augmentation des crédits à la ligne 2031 pour l'ajustement du montant des études du bras de décharge du Limendous et de la digue de Bordes (+ 148 600,08€), augmentation à l'article 2181 (+ 13 800 €) correspondant à l'ajustement du montant des travaux du bras de décharge du Mercé à Gan.

Au chapitre 45 : diminution de 20k € à l'article 4581-122 suite à l'annulation de l'opération prévue avec la DDTM pour les travaux 2022.

- **Recettes :**

Au chapitre 13 : augmentation des crédits à l'article 1317 (+138,5k €) correspondant à de nouvelles subventions notifiées par l'Etat (échelles de crues pédagogiques, étude ouvrage Aressy-Meillon et étude digue de Bordes).

Au chapitre 45 : diminution de 20k € à l'article 4582-122 suite à l'annulation de l'opération prévue avec la DDTM pour les travaux 2022.

Augmentation du chapitre 021 (+ 21 340, 43 €) pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative présentée par le Président.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

Syndicat Mixte du Bassin du
GAVE DE PAU
Michel CAPERAN